

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate



NOMINATION DE L'HONORABLE GLENN D. JOYAL À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Moncton, le 23 juin 2026 — L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (AJEFNB) se réjouit de la nomination de l'honorable Glenn D. Joyal à la Cour suprême du Canada. Cette nomination a été confirmée aujourd'hui par le premier ministre du Canada, Mark Carney.

Avant d'accéder à ce poste, l'honorable juge Joyal a siégé à la Cour provinciale du Manitoba en 1998 et s'est ensuite joint à la Cour d'appel du Manitoba en 2007 avant de passer, plus tard dans la même année, à la Cour du Banc du Roi du Manitoba. Il est devenu juge en chef de la Cour du Banc du Roi du Manitoba en 2011, rôle qu'il occupait d'ailleurs jusqu'à cette nomination à la Cour suprême du Canada.

Avant sa nomination à la magistrature, l'honorable juge Joyal a exercé le droit principalement dans les domaines du droit pénal, du droit constitutionnel et du contentieux des affaires civiles. Il a occupé les fonctions de procureur de la Couronne provinciale et fédérale. Il a exercé le droit au sein du cabinet d'avocats Wolch, Pink, Tapper, Scurfield à Winnipeg. Il est également fier membre de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba.

L'honorable juge Joyal est trilingue, parlant ainsi couramment l'anglais, le français et l'italien. Cette nomination, qui est parfaitement bilingue, est très bien reçue par l'AJEFNB puisqu'elle s'inscrit dans une action essentielle de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Elle démontre également qu'il existe bel et bien d'excellentes candidatures maîtrisant les deux langues officielles à la magistrature.

Dans ce contexte, l'AJEFNB tient à féliciter le gouvernement fédéral pour cette nomination et tient à souhaiter à l'honorable juge Joyal le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions!

-30-



1-506-853-4151



association@ajefnb.nb.ca



www.ajefnb.nb.ca



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9

